****

**Compte-rendu du groupe de travail sur le projet éducatif du territoire**

**Un coup d’épée dans l’eau de plus ?**

Etaient présents :

- M. Haim, IEN-A

- SUD Education

- SNES

- CGT

- SE-UNSA Mayotte

**Un ordre du jour incongru face à une réalité de terrain bien identifiée mais non solutionnée depuis des années**

Ce GT avait pour objet la scolarisation des enfants de 3 ans mais aussi la scolarisation de tous les enfants du primaire.L'absence du SNUIPP et la présence du SNES nous a particulièrement étonné.

Le SE-UNSA Mayotte venait à ce GT avec des propositions concrètes pour le territoire de Mayotte. L’absence du SNUIPP était un signe évident d’un dossier qui finit par user les patiences tellement cela n'avance guère.

Nous avons dénoncé tout comme les autres OS, l’état insalubre et dégradé de nombreuses écoles (sanitaires, points d’eau, sécurité, …), le manque de salles de classe et la mise en place du fonctionnement de plusieurs écoles en rotation.  Dans un tel contexte matériel, il nous semble déjà extrêmement difficile d’aborder les questions du jour. Nous avons rappelé également que certaines mairies ne facilitaient pas la tâche des directeurs et des parents en situation irrégulière pour permettre l’inscription de leurs enfants. Pour finir, l’incapacité du vice-Rectorat à scolariser tous les enfants du territoire limite de facto l’ordre du jour. Quand on n’est pas en capacité d’assumer tous ces facteurs, la scolarisation des enfants de 3 ans paraît assez incongru. Cette incapacité à scolariser tous les enfants dans le primaire impactent directement le secondaire : tant pour les élèves que pour les enseignants.

**Demande du SE-UNSA**

Nous avons demandé la poursuite de la rénovation des écoles primaires. **Nous demandons la délégation de construction des écoles au Vice-rectorat et la Préfecture, comme c’est le cas dans le 2nd degré.**

**Réponse de l’IEN-A**

Les bâtiments ont été construits il y a seulement 20-30 ans. Ils subissent une usure accélérée due au climat. Plusieurs mairies ont déjà commencé à rénover des écoles mais toutes n’ont pas le budget nécessaire à la réalisation des travaux.

La construction d’écoles par le Vice-rectorat ou la Préfecture relève de la dimension politique. Cependant, les collectivités reçoivent des fonds importants de la Préfecture pour réaliser des travaux.

Le SMIAM avait la gestion des constructions scolaires jusqu’en 2015. Cette compétence a été transférée aux mairies il y a seulement deux ans. Il faut leur laisser le temps de s’approprier ce chantier immense.

De plus, chaque année, le Vice-rectorat demande une dotation à la Préfecture pour la rénovation des écoles les plus vétustes (sommes données par l’Etat).

Le service de la DEAL engage les grands chantiers avec le Vice-rectorat.

Enfin, la Préfecture a demandé à plusieurs architectes de travailler sur le projet de construire une école « type » adaptée au climat de Mayotte (partenariat entre la Préfecture, le Vice-rectorat et les mairies).

**Demande intersyndicale**

**Les OS ont demandé l’ouverture d’Etats généraux à Mayotte et en Guyane. Elles considèrent que les problématiques sont connues au niveau des ministères et que tout ce qui relève de la réflexion a déjà été fait, il faut agir maintenant.**

Il a été rappelé toutes les propositions d’un groupe de travail ministériel parues au **journal officiel Jorf 0269 du 18 novembre 2017 texte 77 «**[Projet sur l'effectivité du droit à l'éducation dans les outre-mer : Regard particulier sur la Guyane et Mayotte (1)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=93B0CFF588ADDB298F492EF6D1D75EF6.tplgfr38s_1?cidTexte=JORFTEXT000036039279&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000036038839) »

Liens :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=93B0CFF588ADDB298F492EF6D1D75EF6.tplgfr38s_1?cidTexte=JORFTEXT000036039279&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000036038839>

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/jo/2017/11/18/0269> (texte 77)

**Nos propositions**

- Moins d’effectif en classe

- Travail en groupe

- Repérer les îlots de non scolarisation

- Obliger les communes à être plus rigoureuses sur les inscriptions des élèves

- Mise en œuvre d’un dossier d’inscription unique pour l’Académie de Mayotte

- Mise en place d’un observatoire de non scolarisation.

- Pression administrative de l’Etat pour faire respecter les inscriptions

- Respect du principe de proximité

- Développement du FLE, FLS dans les écoles primaires

- Jumelage ESPE (métropole)/CUFR

- Améliorer l’attractivité (financière)

- Formation professionnelle des ATSEM

**Nos priorités**

- Volet « délégation de pouvoirs sur les constructions scolaires »🡪1er chantier

- Constructions scolaires🡪2nd chantier

- Prise en charge des élèves🡪3ème chantier

**Le SE-UNSA Mayotte déplore que ce GT soit un GT de plus sur un dossier déjà mille fois traité ; à Mayotte comme à Paris, jamais il n’a été suivi de solutions concrètes. Il faut le dire : rien n’avance sur ce dossier. Il ne faudrait pas qu’une fois de plus, le vice-Rectorat se contente de cette réunion pour faire semblant de traiter avec Paris un dossier scandaleusement mis dans un coin. De fait, le SE-UNSA Mayotte comprend, même s’il le regrette, l’absence du SNUIPP à ce GT. Nous sommes en effet en droit de nous interroger sur les objectifs réels d’un tel groupe de travail ; qui plus est, non présidé par Mme le vice-Recteur. Ne serait-ce pas nous jeter une fois encore de la poudre aux yeux ?**